

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-6-4

Séance du vendredi 26 février 2010

C251 ET C751 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- à la Commune de Guémar pour l'aménagement d'un sentier d'interprétation pour un montant de 9.113 € (montant éligible de 22.783 €, taux d'intervention de 40 % d'un plafond subventionnable de 45.600 €), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- à l'association TeRreS – Réseau des AMAP Sud Alsace pour la promotion du réseau des AMAP pour un montant de 709 € (montant éligible de 1.418 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574/F738/C751.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 FÉVRIER 2010

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03779	ASSOCIATION TERRES - KINGERSHEIM Promotion des AMAP du Sud Alsace	709,00
Total		709,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 FÉVRIER 2010

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03783	GUEMAR Aménagement d'un sentier d'interprétation à Guémar	22 783,00	40%	9 113,00
			Total	9 113,00